



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport financier trimestriel pour le

trimestre terminé le 30 juin 2026

Publié : le 8/24/2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2026,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat Quarterly Financial Report
for the Quarter Ended June 30, 2026

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2026

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

- [Introduction](#)
- [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
- [Risques et incertitudes](#)
- [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
- [Approbation des cadres supérieurs](#)
- [Annexe](#)

1. Introduction

► Dans cette section

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'[article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité ministériel d'audit.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport a été préparé par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le

SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027. Le présent rapport a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement au moyen de lois de crédits ou d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées au moyen d'une loi.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux indiqués ci-dessous.

Surveillance des dépenses

Examiner les propositions et les demandes d'autorisation des dépenses; examiner les programmes gouvernementaux actuels et proposés pour veiller à ce qu'ils soient efficaces, efficaces et pertinents; informer le Parlement et la population canadienne sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services, de l'accès à l'information gouvernementale et de la gestion des biens, des finances, de l'information et de la technologie.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (notamment les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs de recrutement et de maintien en poste des employés.

Surveillance réglementaire

Élaborer des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires, et en assurer la surveillance; examiner les projets de règlement afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux exigences des politiques du gouvernement; favoriser la coopération en matière de réglementation entre les administrations.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement et ses recettes sont gérées au titre du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers suivants :

- le crédit 1, **Dépenses du programme**, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale, notamment :
 - le Régime de soins de santé de la fonction publique,
 - le Régime de soins dentaires de la fonction publique,
 - le Régime de services dentaires pour les pensionnés,
 - le Régime d'assurance-invalidité,
 - les charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Québec, et Terre-Neuve-et-Labrador),
 - le Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique;
- les autorisations législatives qui reflètent principalement les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les fonds des crédits centraux sont transférés du SCT à chaque ministère et organisme une fois que les critères établis sont respectés. Ces montants sont reflétés dans les rapports financiers de chaque bénéficiaire. Le SCT reçoit également des fonds des crédits centraux dans son propre crédit 1 (Dépenses du programme). Les crédits centraux non utilisés sont retournés au Trésor.

Le SCT gère également sept crédits centraux.

- Le crédit 5, **Dépenses éventuelles du gouvernement**, s'ajoute à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, s'ajoute à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements à la rémunération**, s'ajoute à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications apportées aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale à la suite de négociations collectives.

- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, s'ajoute à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget de fonctionnement brut contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.
- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, s'ajoute à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur, comme les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, s'ajoute à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.
- Le crédit 50, **Initiatives en matière de défense et de sécurité**, fournit aux ministères des avances temporaires pour des dépenses liées à la défense ou à la sécurité nationales entre les périodes parlementaires d'octroi de crédits.

Les dépenses engagées au titre des autorisations législatives résultent dans une large mesure de l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le Régime de retraite de la fonction publique, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les cotisations à l'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT recouvre auprès des autres ministères et organismes fédéraux leur part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite au compte des dépenses réelles du SCT dans le même crédit législatif. Des rajustements des crédits législatifs de chaque ministère et organisme (y compris ceux du SCT) sont effectués à la fin de l'exercice pour tenir compte de l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera nul.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

► Dans cette section

Cette section :

- met en relief les résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 30 juin 2026;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent les seuils d'importance suivants :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme, et les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires de 2026-2027 au 31 mars 2027	Autorisations budgétaires de 2025-2026 au 31 mars 2026	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au premier trimestre de 2026- 2027 (30 juin 2026)	Dépenses cumulatives au premier trimestre de 2025- 2026 (30 juin 2025)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2026- 2027 et celles de 2025-2026	Dépenses du premier trimestre de 2026- 2027	Dépenses du premier trimestre de 2025- 2026
Crédit 1 : Dépenses du programme	370 381	385 108	-14 727	80 316	74 974	5 342	80 316	74 974
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	5 040 188	4 004 855	1 035 333	1 024 495	1 069 113	-44 618	1 024 495	1 069 113
Autorisations législatives	41 908	40 503	1 405	-183 603	-132 996	-50 607	-183 603	-132 996
Total	5 452 477	4 430 466	1 022 011	921 208	1 011 091	-89 883	921 208	1 011 091

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 1 000 millions de dollars (23,1 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont diminué de 14,7 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 1 000 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont augmenté de 1,4 million de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements apportés aux autorisations votées et législatives (2026-2027 par rapport à 2025-2026)		En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme		
Report de fonds à l'appui de la mise en œuvre des priorités du gouvernement		13 309
Augmentation des taux de rémunération selon la convention collective		2 169
Transferts de fonds pour le Centre pour un gouvernement vert		2 065
<p>* La diminution totale de l'Examen exhaustif des dépenses en 2026-2027 s'élève à 28,9 millions de dollars, dont 24,7 millions de dollars accordés par le Parlement (22,7 millions de dollars au crédit 1 et 2,0 millions de dollars en autorisations législatives) et 4,2 millions de dollars pris en compte dans le cadre financier.</p>		

Changements apportés aux autorisations votées et législatives (2026-2027 par rapport à 2025-2026)	En milliers de dollars
Transferts de fonds pour l'initiative de gestion de la communauté numérique	1 898
Transferts de fonds pour le Bureau de la collectivité des communications	1 327
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	1 046
Phase 1 de l'initiative Dépenses publiques responsables	-3 418
Fin du financement destiné au renouvellement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique	-3 500
Mise en œuvre du régime proactif d'équité salariale dans la fonction publique fédérale	-6 902
Examen exhaustif des dépenses *	-22 721
Total partiel du crédit 1	-14 727
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	839 528
Versement d'un paiement forfaitaire au Régime d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada	190 000
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	5 805
Total partiel du crédit 20	1 035 333
Autorisations législatives	
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	3 370
Examen exhaustif des dépenses *	-1 965
Total partiel des autorisations législatives	1 405
Total des autorisations	1 022 011
* La diminution totale de l'Examen exhaustif des dépenses en 2026-2027 s'élève à 28,9 millions de dollars, dont 24,7 millions de dollars accordés par le Parlement (22,7 millions de dollars au crédit 1 et 2,0 millions de dollars en autorisations législatives) et 4,2 millions de dollars pris en compte dans le cadre financier.	

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses du trimestre et les dépenses cumulatives en date du 30 juin 2026 ont diminué de 89,9 millions de dollars (-8,9 %) comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 5,3 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont diminué de 44,6 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont diminué de 50,6 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2026-2027 et celles de 2025-2026 (du 1 ^{er} avril au 30 juin) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses du premier trimestre de 2026-2027 et celles du premier trimestre de 2025-2026 (du 1 ^{er} avril au 30 juin) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			
1 Personnel	La variation des dépenses cumulatives et du premier trimestre entre 2025-2026 et 2026-2027 s'explique principalement par une réduction du nombre d'équivalents temps plein à la suite du réaménagement des effectifs lié à l'Examen exhaustif des dépenses, par l'attrition et par les transferts d'employés vers d'autres ministères, certains de ces postes devant être remplacés.	-4 098	-4 098
4 Services professionnels et spéciaux	L'augmentation des dépenses cumulatives et du premier trimestre est principalement attribuable au calendrier des paiements des services juridiques par rapport à l'exercice précédent.	5 288	5 288
12 Autres subventions et paiements	La variation des dépenses cumulatives et du premier trimestre s'explique principalement par les recouvrements de coûts effectués en 2025-2026 pour la gestion de la communauté numérique et les outils de collaboration du gouvernement du Canada, lesquels ne se sont pas encore reproduits en 2026-2027.	3 747	3 747
Autre	Dépenses diverses	405	405
Total partiel du crédit 1		5 342	5 342
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			
Recettes nettes en vertu d'un crédit	La variation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice et pour le premier trimestre entre 2025-2026 et 2026-2027 est principalement attribuable au calendrier de la perception des contributions liées aux programmes et comptes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • le Régime de soins de santé de la fonction publique, • les comptes spéciaux. 	-45 573	-45 573
Dépenses totales		-89 883	-89 883

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2026-2027 et celles de 2025-2026 (du 1 ^{er} avril au 30 juin) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses du premier trimestre de 2026-2027 et celles du premier trimestre de 2025-2026 (du 1 ^{er} avril au 30 juin) (en milliers de dollars)
Autre	Dépenses diverses	955	955
Total partiel du crédit 20		-44 618	-44 618
Dépenses législatives			
1 Personnel	<p>Services publics et Approvisionnement Canada impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de pensions du Canada, au Régime des rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes.</p> <p>La variation des dépenses législatives cumulatives et du premier trimestre entre 2025-2026 et 2026-2027 s'explique principalement par le calendrier des frais et des recouvrements de Services publics et Approvisionnement Canada auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux en ce qui concerne la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. L'effet net sur les états financiers du SCT sera nul à la fin de l'exercice.</p>	-50 607	-50 607
Total partiel des dépenses législatives		-50 607	-50 607
Dépenses totales		-89 883	-89 883

3. Risques et incertitudes

► Dans cette section

Le SCT évolue dans un environnement dynamique et complexe et est exposé à un éventail de risques et d'incertitudes dans l'exécution de son mandat.

3.1 Gestion financière

Une flexibilité financière réduite pourrait limiter la capacité du ministère à financer ses priorités, à maintenir sa capacité d'exécution et à répondre aux pressions opérationnelles futures. Pour atténuer ce risque, le SCT accordera la priorité aux investissements qui soutiennent les priorités stratégiques et les opérations essentielles, renforcera la surveillance financière et réaffectera les ressources des secteurs de moindre priorité vers les domaines où les besoins sont les plus importants.

3.2 Effectif

Une réduction de la capacité de l'effectif découlant de l'attrition dans des postes clés et de l'évolution des priorités ministérielles pourrait limiter la capacité du ministère à mettre en œuvre les initiatives prioritaires, à maintenir l'efficacité opérationnelle et à répondre aux nouveaux besoins. Pour atténuer ce risque, le SCT assurera une surveillance proactive des tendances de l'effectif, harmonisera les mesures de dotation avec les besoins opérationnels et redéploiera les talents vers les secteurs présentant les plus grandes priorités opérationnelles.

3.3 Technologies de l'information

Les retards dans la modernisation des systèmes de technologies de l'information existants pourraient accroître les vulnérabilités opérationnelles, réduire la fiabilité des services et limiter la capacité du ministère à mettre en œuvre de nouvelles capacités numériques, y compris des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle. Pour atténuer ce risque, le SCT accordera la priorité aux investissements technologiques, fera progresser les principales initiatives de renouvellement et tirera parti des processus de gouvernance et de planification afin de soutenir la prise, en temps opportun, de décisions de modernisation.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

► Dans cette section

Cette section met en évidence les changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes.

4.1 Fonctionnement et programmes

Il n'y a pas eu de changement important dans le fonctionnement ni dans les programmes durant le trimestre.

4.2 Personnel

Il n’y a pas eu de changement important de personnel durant le trimestre.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Bill Matthews, secrétaire
Ottawa, Canada

Date :

Annie Boyer, dirigeante principale des
finances

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	370 381 412	80 315 850	80 315 850	385 107 943	74 973 731	74 973 731
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique	5 040 187 474	1 024 494 977	1 024 494 977	4 004 854 465	1 069 112 778	1 069 112 778
Autorisations législatives						
* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.						

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
A111 – Présidente ou président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	106 000	26 400	26 400	102 300	16 817	16 817
A140 – Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	41 801 704	10 450 426	10 450 426	40 401 171	10 100 293	10 100 293
A145 – Cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance- emploi</i>	0	-194 079 351	-194 079 351	0	-143 112 795	-143 112 795
Autorisations législatives totales	41 907 704	-183 602 525	-183 602 525	40 503 471	-132 995 685	-132 995 685
Total des autorisations	5 452 476 590	921 208 302	921 208 302	4 430 465 879	1 011 090 824	1 011 090 824

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars) *

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027	Dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	6 321 028 051	1 157 001 718	1 157 001 718	5 293 331 441	1 211 644 825	1 211 644 825
2 Transport et communications	2 684 599	234 521	234 521	1 821 436	242 402	242 402
3 Information	4 945 395	178 100	178 100	2 764 953	537 374	537 374
4 Services professionnels et spéciaux	151 830 761	27 447 756	27 447 756	149 639 280	21 179 158	21 179 158
5 Location	72 408 325	28 909 540	28 909 540	62 745 820	28 272 615	28 272 615
6 Services de réparation et d'entretien	1 578 298	5 033	5 033	1 259 694	14 597	14 597
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	4 255 860	37 403	37 403	429 371	23 775	23 775
9 Acquisition de machines et de matériel	4 459 720	55 952	55 952	5 025 130	20 119	20 119
10 Paiements de transfert	781 690	686 750	686 750	981 690	350 000	350 000
12 Autres subventions et paiements	-19 226 038	1 022 724	1 022 724	18 255 462	-2 600 103	-2 600 103
Total des dépenses budgétaires brutes	6 544 746 661	1 215 579 497	1 215 579 497	5 536 254 277	1 259 684 762	1 259 684 762
Moins les recettes affectées aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit – Assurances de la fonction publique	-992 926 565	-268 293 447	-268 293 447	-992 926 565	-222 720 373	-222 720 373

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027	Dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Recettes nettes en vertu d'un crédit – Dépenses du programme	-99 343 506	-26 077 748	-26 077 748	-112 861 833	-25 873 565	-25 873 565
Total des recettes affectées aux dépenses	-1 092 270 071	-294 371 195	-294 371 195	-1 105 788 398	-248 593 938	-248 593 938
Total des dépenses budgétaires nettes	5 452 476 590	921 208 302	921 208 302	4 430 465 879	1 011 090 824	1 011 090 824

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Date de modification : 2026-08-28